



République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	21

Vote
A la majorité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Septembre 2026
Date d'affichage
11 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaél, Mme MARTIN Anna, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme GOUPIL Françoise,

Excusés ayant donné procuration : Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle à M. MOQUET Alban, Mme LARUE Laurence à Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. POULIQUEN Eric à Mme FAVENNEC Gaëlle

Excusés : M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-07-13 – Approbation du contrat de bénévolat

Des bénévoles collaborent à des missions de services publics assurées par la commune, tout particulièrement à la médiathèque. Si le bénévolat ne s'accompagne d'aucun lien de subordination et ne donne lieu à aucune rémunération, il n'en demeure pas moins qu'il s'accompagne d'engagements pour le bénévole et pour la collectivité. Le projet de contrat annexé à la présente délibération propose un cadre aux activités de bénévolat.

Décision

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 10 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission sport, culture, vie associative, réunie le 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : approuve le contenu du contrat de bénévolat, organisant les modalités du partenariat entre la collectivité et les bénévoles concourant aux missions de service public assurées par la commune de Monterblanc ;

Article 2 : autorise M. le Maire à signer ce document et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

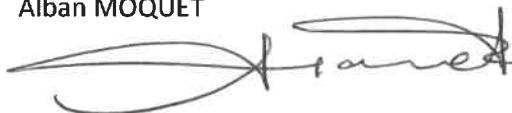
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

En mairie, le 21/09/2026

Le Maire,

Alban MOQUET



Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT